



Festival Country-Western de Saint-Gabriel  
103, rue Leblanc  
St Gabriel de Rimouski (Québec) G0K 1M0  
Tél. : 418-775-4044  
info@festivalstgabriel.com

## CONTRAT DE LOCATION D'EMPLACEMENT EXTÉRIEUR

**ENTRE:** Festival country-western de St-Gabriel  
103, rue Leblanc  
St-Gabriel de Rimouski (Québec) G0K 1M0  
Tél : (418) 775-4044  
Courriel : info@festivalstgabriel.com

Représenté par : Étienne Lévesque – coordonnateur

**ET :** **Entreprise :** \_\_\_\_\_  
**Adresse :** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
**Téléphone :** \_\_\_\_\_  
**Courriel :** \_\_\_\_\_  
**Objets exposés :** \_\_\_\_\_  
**Responsable du kiosque :** \_\_\_\_\_

Espace kiosque (15\$/pied de façade x 20' de profondeur) :	X	Coût
10'x20' - 150\$		
20'x20' - 300\$		
30'x20' - 450\$		
Restaurateur : 100\$ supplémentaire		
Besoin électrique (40 amp) 100\$ supplémentaire		
+TAXES (5%+9,975%)		
Montant total de la location		

Les parties conviennent ce qui suit :

### 1. OBJET DU CONTRAT

Location d'un espace d'exposition au coût désigné ci-haut sur le site de l'école, au Festival country-western de St-Gabriel édition 2017.

### 2. OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT

L'exposant s'engage à :

1. Prendre en location un (1) espace d'exposition.
2. Payer au Festival country-western le montant sélectionné.
3. Ne faire aucune réclamation au Festival country-western de St-Gabriel, ni à ses bénévoles, en cas de perte, de vol, de dommage ou de destruction de biens, en cas de blessures subies

par lui-même ou ses employés sur les lieux. À cette fin, chaque exposant doit acheter sa propre assurance.

4. Respecter tous les règlements ou ordonnances en vigueur .

**Montage des kiosques :**

- À partir du 9 août 2017 à 13h00

**Démontage des kiosques :**

- devra être terminé au maximum le dimanche 13 août à 21h00

**OBLIGATIONS DE L'ORGANISATION**

1. Offrir un emplacement selon les besoins ci-haut sélectionnés.
2. Mettre à la disposition de l'exposant une prise de 110 volts.
3. Mettre à la disposition de l'exposant, une table de 10'.

**3. CLAUSES GÉNÉRALES**

1. À défaut de payer le montant total convenu aux termes de la présente convention, **l'exposant ne pourra prendre possession des espaces loués, et le coordonnateur pourra alors, sous-louer ces espaces.**
2. La présente convention ne pourra être transférée, ni cédée, en tout ou en partie sans le consentement écrit du comité organisateur du Festival country-western de St-Gabriel.
3. La présente convention a une durée limitée. Elle prend fin le dernier jour du festival. Il est entendu que les termes et conditions des présentes restent sujets à négociation d'année en année.

**LE MONTANT EXIGÉ POUR LA LOCATION D'ESPACE EST VALIDE SEULEMENT LORS DU FESTIVAL COUNTRY WESTERN DE ST-GABRIEL, 15È ÉDITION. LES COÛTS POUR L'AMÉNAGEMENT NE SONT PAS INCLUS.**

**SIGNÉ À \_\_\_\_\_ LE \_\_\_\_\_ 2017**

X \_\_\_\_\_  
L'exposant (lettres moulées)  
«Entreprise»

X \_\_\_\_\_  
Signature du représentant

Étienne Lévesque.....  
Coordonnateur Signature du coordonnateur